



MAIRIE DE MONTVALEZAN



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MONTVALEZAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

Membres en exercice : 07

Membres présents : 4

Membres absents : 3

Membres ayant donné pouvoir : 02

Le 28 septembre 2022 à 8h15, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Président, Vice-Présidente, Odile Villiod, Marguerite Arpin,, Arlette noir

Etaient absents : Laurent Hanicotte,

Etaient excusés : Catherine Garandel Magali Vinson,

Etaient invités : Philippe Gimbret, Alice Battaglia

Secrétaire de séance : Odile Villiod

1 – Délibérations

Délibération 2022 16 : Tarifs du CCAS – Mise à jour

Monsieur le Président rappelle aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Les tarifs pour la location des logements, des garages et des caves à la Brindze II selon les tarifs A et B. Ces tarifs prennent désormais en compte les charges correspondant à la consommation d'eau, et à l'assainissement. L'électricité reste à la charge du locataire.

<u>APPARTEMENTS</u>	<u>TYPE</u>	<u>M²</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
N° 1	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 2	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 3	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 4	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 5	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 6	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 7	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 8	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 9	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 10	T1	20	280,00 €	500,00€



MAIRIE DE MONTVALEZAN



N° 11	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 12	T1	20	280,00 €	500,00€
N° 13	T3	63	450,00 €	650,00 €
N° 14	T4	90	600,00 €	800,00 €
N° 15	T3	63	450,00 €	650,00 €

CCAS BRINDZE 2		
<u>CAVES</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
N° 1	25,00 €	25,00€
N° 2	25,00 €	25,00€

CCAS BRINDZE 2		
<u>GARAGES</u>	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
N° 1	100 €	100 €
N° 2	100 €	100 €
N° 3	100 €	100 €
N° 4	100 €	100 €
N° 5	100 €	100 €
N° 6	100 €	100 €

CCAS - BRINDZE II		TARIFS
<u>Dépôt garantie</u>		280 € (A) / 500 € (B)
<u>Ménage</u>		
Studio		80,00 €
T1 / T1 bis/ T2		100,00 €
T3		120,00 €
<u>Meubles</u>		
Lit gigogne		810,00 €
Micro-ondes		80,00 €
Machine à laver		350,00 €
<u>Vaisselle</u>		
Range Couvert		20,00 €
Fourchette		1,00 €
Couteaux		1,00 €
Couteaux de cuisine		10,00 €



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Econome		3,00 €
Cuillère à café		1,00 €
Cuillère à soupe		1,00 €
Verres		1,00 €
Bol		1,00 €
Mugs		2,00 €
Assiette		2,00 €
Casserolles x3		10,00 € unitaire
Poêles x2		10,00 € unitaire
Passoir		3,00 €
Ustensiles de cuisine		4,00 €
Saladier Inox		7,00 €
Pot d'Eau + Couvercle		4,00 €
Planche à découper		4,00 €
Cloche micro-onde		6,00 €
Dessous de plat		3,00 €

CCAS - Service civique		TARIFS
Livret de recettes « L'Echo des saveurs »		8,00 €
Jeu Memory « Les chapelles »		16,00 €
Tarif expédition		2,00 €

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ⇒ **FIXE** le tarif pour la location à la Brindze II à partir du 01 novembre 2022 et immédiatement dans le cadre d'un changement de locataire.
- ⇒ **DIT** que toutes dispositions antérieures portant sur le tarif listé sont abrogées par la présente délibération.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Délibération 2022 17 : Multi-Accueil – Tableau des effectifs – Emplois non permanents et saisonniers - Création

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la saison hivernale 2022/2023 il est nécessaire de renforcer l'équipe de la crèche pour la période de décembre 2022 à mai 2023.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la décision des élus d'ouvrir davantage et d'amplifier les plages horaires de la structure Multi-accueil ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, l'unanimité.

- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de décembre 2022 à avril 2023 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.
- ⇒ A ce titre, seront créés :
 - ♦ Au maximum 2 emplois saisonniers à temps complet dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- ⇒ **DECIDENT** Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'Infirmière ou EJE ou Auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique A/B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 3 octobre 2022 au 2 octobre 2023 inclus.
- ⇒ Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.



2 – Questions diverses

2.1 Perros Guirec été 2022 - Bilan qualitatif et financier

Jean-Claude Fraissard - transmet aux membres du CCAS le retour par courriel d'Elena Molin, et Emmanuelle Pointière les responsables du séjour pour l'été 2022, à savoir :

Bilan global positif, bonne cohésion du groupe, bonne ambiance, activité et gestion des plannings bien géré, très bon accueil des familles.

Petit Bémol sur le trajet en train, améliorer les multiples changements de trains.

Philippe Gimbret - Concernant le bilan Financier sur l'ensemble de l'échange Perros Guirec été +hiver = bilan positif avec une économie d'environ 1800€ réalisée par rapport au budget prévisionnel.

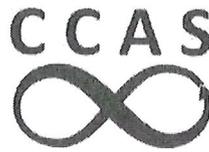
Sur le séjour été, pour 15 enfants, le ratio des dépenses réalisées pour chaque enfant est de 416.61€ ; le ratio des participations des familles est d'environ 152€/enfant ; le CCAS couvre le solde restant à charge pour environ 264€ par enfant.

	Total BP Été + Hiver	Réalisé hiver 2022	Réalisé été 2022	Total réalisé Été + Hiver	Ecart =BP-Réalisé Été +hiver
Fonctionnement - Dépenses	12 295,25 €	1 560,85 €	6 249,10 €	10 492,82 €	1 802,43 €
<i>Ratio par enfant pour 15 participants</i>			416,61 €		
011 - Charges à caractère général	9 545,25 €	1 560,85 €	6 220,35 €	7 781,20 €	1 764,05 €
60622 - Carburants	150,00 €		35,00 €	35,00 €	115,00 €
60623 - Alimentation	2 560,85 €	1 560,85 €	297,87 €	1 858,72 €	702,13 €
611 - Contrats de prestations de services	2 970,00 €		2 780,00 €	2 780,00 €	190,00 €
6135 - Locations mobilières version train	564,40 €		564,40 €	564,40 €	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	50,00 €		46,48 €	46,48 €	3,52 €
6247 - Transports collectifs train	3 250,00 €		2 496,60 €	2 496,60 €	753,40 €
012 - Charges de personnel	2 750,00 €	0,00 €	28,75 €	2 711,62 €	38,38 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 700,00 €			2 682,87 €	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00 €		28,75 €	28,75 €	
Fonctionnement - Recettes	12 295,25 €	0,00 €	2 290,00 €	10 492,82 €	1 802,43 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	1 860,00 €		2 290,00 €	2 290,00 €	430,00 €
74 - Dotations, subv°, participations	10 435,25 €			8 202,82 €	-2 232,43 €
<i>Ratio par enfant pour 15 participants</i>			152,67 €		
Ratio reste à charge du CCAS/enfants			263,94 €		

Odile Villiod – nuance et estime « l'engagement dans l'organisation de la part de la mairie de Montvalezan, des séjours en été comme en hiver est plus importante financièrement et humainement que celle de Perros ».

Jean-Claude Fraissard – rappelle - cet échange ne tient qu'à un fil - souligne la volonté de la Mairie et du CCAS de faire perdurer cette opportunité pour les jeunes de découvrir d'autres choses.

Rappel des dates à venir pour l'année 2022/23, accueil des Perrossiens en avril, le séjour d'été aura lieu du 8 au 15 Juillet 2023.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



2.2 Aînés – Repas des Aînés – préparation

Jean Claude Fraissard – constate un manque de participants aussi bien sur Montvalezan que dans d'autres communes. Recontacter les invités pour confirmer présence ou non.

Validation du Menu par les membres du CCAS.

Validation de l'intervenant pour l'animation.

Prise en considération de la Sacem à régler.

2.3 Aînés – Colis de Noël - préparation

Présentation des différentes propositions de colis possibles par Alice Battaglia

Validation des produits choisis par les membres du CCAS.

Questionnement sur la méthode de livraison des colis.

2.4 Jeunesse – l'accès au ski pour la jeunesse de Montvalezan

Jean Claude Fraissard explique les différentes options envisagées en partenariat avec la DSR. Il évoque la possibilité d'une prise en charge financière par le CCAS. Une décision qui restera à valider par le SIVU le 03 octobre prochain.

2.5 Jeunesse – actions nouvelles à débattre

Alice Battaglia informe – exemple du CCAS de la commune d'Autrans - participation financière de type bourse pour permettre aux jeunes de la commune de financer leurs permis de conduire avec contreparties.

Les membres du CCAS prennent connaissance de ce sujet, sans émettre d'avis sur le développement de cette action sur le territoire.

2.6 Jeunesse – actions nouvelles à débattre

Les membres du CCAS prennent connaissance des demandes d'appartement.

Avis consultatif formulé.

2.7 Tour de Table

Marguerite Arpin - évoque une discussion avec Mme Soleil (Médecin PMI). Explique que dans l'intérêt de l'enfant une durée de plus de 50hrs/semaine n'est pas souhaitable.

Apporter une vigilance les conditions d'inscriptions à la crèche.

A noter - Points non évoqués inscrits à l'ordre du jour:

- Attribution de lots de bois
- Aînés – service civique – point de situation

Fin de Séance =10h46.

La Secrétaire de séance

Odile Villiod

Le Président

Jean-Claude Fraissard

6/6